

Recommandation de la Commission des Athlètes CIPS

Exigences pour les tests hors compétition et Whereabouts

Proposition visant à soutenir un Programme Antidopage proportionné et fondé sur les Risques

De : Greig Brown, Président – Commission des Athlètes CIPS

To : CIPS Executive / AIMS / Agence de Contrôles Internationale (ITA)

Objet : Exigences pour les tests hors compétition et Whereabouts

Date : 10/2/26

1. Finalité

Le but de ce document est de fournir des recommandations dirigées par les athlètes pour soutenir le développement d'un programme antidopage efficace, conforme à l'AMA et proportionné au sein de la Confédération internationale de la pêche sportive (CIPS)., avec une attention particulière aux tests hors compétition (OOC) et aux whereabouts requis.

La Commission des Athlètes soutient des mesures anti-dopage fortes et reconnaît l'importance de protéger le sport propre. Cependant, il est essentiel que les politiques antidopage de la CIPS restent pratiques et adaptées au profil de l'athlète et aux facteurs de risque dans le sport de pêche.

2. Contexte et Défis Spécifiques de la Pêche

Les athlètes de la CIPS diffèrent de nombreux sports professionnels en ce que la plupart ne sont pas des athlètes professionnels à plein temps. La plupart d'entre eux ont un emploi à temps plein et peuvent être contraints de voyager à court terme en raison de leurs engagements professionnels.

Parmi les exemples de profils professionnels courants dans le secteur de la pêche, on peut citer:

- artisans travaillant sur des chantiers en constante évolution,
- personnel militaire,
- guides de pêche,
- les travailleurs qui voyagent à l'étranger pour des réunions,
- travailleurs saisonniers et entrepreneurs.

En outre, la qualification pour les championnats les plus importants est souvent incertaine jusqu'à la fin de la saison en raison des structures de promotion/relégation du championnat et des processus de sélection nationale. Cela rend particulièrement difficile la planification à long terme des informations sur l'endroit où ils se trouvent.

La CIPS accueille également des catégories de compétition pour les athlètes plus âgés dans lesquelles les obligations whereabouts tout au long de l'année peuvent être considérées comme intrusives ou décourageantes, entraînant une réduction de la participation et de la fidélisation des athlètes.

3. Principe Clé: Tests Fondés sur les Risques et Proportionnés

L'AMA encourage une approche de test intelligente et fondée sur le risque, qui donne la priorité aux athlètes et aux disciplines les plus susceptibles d'avoir un impact sur les performances, les incitations ou les risques historiques.

La Commission des Athlètes recommande vivement que la CIPS adopte une structure de pool testing qui reconnaisse:

- le statut non professionnel de nombreux athlètes,
- le caractère saisonnier et imprévisible de la participation aux compétitions,
- la nécessité de maintenir l'engagement des athlètes dans les catégories Master/Vétérans,
- et les limites pratiques de la conformité des whereabouts pour les athlètes amateurs.

4. Structure de Testing Pool Recommandée

La Commission des Athlètes recommande que la CIPS adopte une approche à trois niveaux:

A) Testing Pool enregistré (RTP) – Limité et priorité haute

Le RTP devrait être strictement limité à un nombre limité d'athlètes considérés comme présentant le risque le plus élevé ou l'impact concurrentiel le plus important.

Critères d'inclusion RTP suggérés:

- Champions du monde en titre,
- médaillés aux Championnats du monde,
- athlètes internationaux de haut niveau (par exemple, top 1-3),
- des athlètes sélectionnés grâce à une évaluation du risque documentée, basée sur la discipline (carpe, casting à distance, etc.)
- les athlètes de retour des sanctions antidopage (le cas échéant).

Exigences RTP:

- Enregistrement ADAMS,
- des informations complètes sur l'emplacement,
- conformité quotidienne avec le créneau horaire de 60 minutes,
- soumis à des tests OOC à tout moment.

Cela garantit que les athlètes d'élite les plus importants sont soumis à la supervision antidopage la plus stricte.

B) Testing Pool basé sur l'Événement (Pre-Event Pool)

Pour les athlètes qui pourraient se qualifier pour des événements majeurs mais qui ne concourent pas constamment au plus haut niveau international, la CIPS devrait mettre en place un Event-Based Testing Pool.

Application suggérée:

- athlètes sélectionnés pour les équipes nationales,
- les athlètes qui accèdent aux finales de qualification,
- athlètes classés dans une fourchette définie en dessous du niveau RTP,
- des athlètes qui pourraient se qualifier pour les Championnats du Monde.

Calendrier suggéré :

- Actif uniquement pendant une période définie (par exemple, 8 à 12 semaines) avant des événements majeurs tels que les Championnats du Monde.

Exigences:

- signalement simplifié de la localisation ou de la disponibilité,
- capacité de mise à jour rapide grâce aux voyages d'affaires,
- Test OOC possible pendant la fenêtre pré-événement.

Cette approche est utilisée avec succès dans de nombreux sports Olympiques et non professionnels et garantit que les tests restent pertinents et ciblés sans imposer de charges inutiles tout au long de l'année.

C) Population Générale d'Athlètes

La plupart des athlètes doivent rester en dehors de toute piscine officielle des whereabouts.

Approche d'essai pour les athlètes généralistes:

- tests en compétition lors des championnats et des événements de qualification,
- des tests OOC ciblés uniquement s'ils sont justifiés par des renseignements, des indicateurs de risque ou des critères de sélection spécifiques.

Cela préserve la dissuasion et l'équité tout en veillant à ce que la CIPS ne crée pas de charges administratives irréalistes pour les participants amateurs.

5. Recommandation concernant les Catégories Masters/Vétérans

La Commission des Athlètes recommande que les athlètes Masters et Veterans ne soient pas automatiquement inclus dans les systèmes RTP ou dans les whereabouts tout au long de l'année uniquement en raison de leur participation à des événements du Championnat du Monde basés sur l'âge.

Approche suggérée:

- principalement des tests en course,
- Test OOC uniquement s'il est soutenu par une évaluation basée sur le risque ou les renseignements.

Cela garantit un sport propre tout en protégeant la participation et en évitant les éléments dissuasifs inutiles pour les athlètes plus âgés.

6. Éducation et Communication des athlètes

La Commission des Athlètes recommande que la CIPS, soutenue par l'ITA/AIMS, mette en place un programme éducatif clair qui garantisse aux athlètes de comprendre:

- le but des whereabouts,
- comment envoyer et mettre à jour les informations dans ADAMS,
- comment est déterminée la sélection RTP,
- comment les athlètes peuvent quitter le RTP après des périodes de révision définies,
- et les conséquences des tests manqués et des erreurs d'archivage.

Une communication claire est essentielle pour maintenir la confiance des athlètes et assurer la conformité.

7. Transparence et Mécanismes d'Examen

Pour maintenir l'équité et réduire la confusion, la Commission des Athlètes recommande:

- publication de critères RTP clairs et sélection d'un pool d'événements,
- fixer une période de révision définie (par exemple, trimestrielle ou annuelle),
- confirmer la durée pendant laquelle un athlète reste dans le RTP,
- veiller à ce que le processus d'inclusion/exclusion soit documenté.

Cela favorisera la transparence, réduira la frustration des athlètes et améliorera le respect des règles.

8. Conclusion

La Commission des Athlètes soutient pleinement un programme antidopage fort et reconnaît l'importance de tests OOC efficaces. Cependant, la pêche est un sport unique, avec une forte proportion d'athlètes amateurs et des horaires imprévisibles en raison de l'emploi et des structures de qualification.

Un système proportionné à trois niveaux (RTP / Event Pool / Population Générale) fournit une solution efficace et alignée sur l'AMA qui garantit que les athlètes à haut

risque sont correctement surveillés tout en protégeant la plupart des athlètes de charges administratives inutiles.

La Commission des Athlètes recommande que la CIPS adopte cette approche dans le cadre de sa politique antidopage, mise à jour en collaboration avec l'AIMS et l'ITA.

Cordialement,

Greig Brown